

Prime vacances et rentrée scolaire 2021 en faveur des enfants de demandeurs d'emploi

Le Centre Communal d'Action Sociale attribue une prime de vacances et rentrée scolaire aux enfants âgés de moins de 17 ans en 2021, dont l'un des parents est en recherche d'emploi depuis plus de 3 mois.

Pour pouvoir bénéficier de cette prime il faut :

- être inscrit à Pôle Emploi depuis au moins 3 mois et sans interruption (février, mars, avril 2021) ;
- justifier de recherches actives d'emploi ou de formation ;
- remplir les conditions de ressources.

Pour faire votre demande, vous devez impérativement

prendre rendez-vous

auprès du Centre Communal d'Action Sociale au **01 30 48 34 12**.

du lundi 3 mai au vendredi 7 mai 2021 inclus

Les lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
le mercredi de 13 h 30 à 17 h,
le jeudi de 12 h 30 à 18 h 30.

Aucun dossier reçu par courrier ou déposé dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville ne sera traité.



Renseignements ☎ 01 30 48 34 12

Liste des documents à fournir - photocopies et originaux - lors du rendez-vous :

- livret de famille ou extrait d'acte de naissance de tous les membres du foyer ;
- avis de situation du mois en cours de Pôle Emploi précisant que vous êtes inscrit avant le 1^{er} février 2021 ;
- bulletins de salaires, versements de Pôle Emploi, du RSA, des indemnités journalières CPAM ou tout autre justificatif de ressources **des 3 derniers mois (février, mars, avril 2021) pour l'ensemble du foyer ;**
- justificatif du versement de toutes les prestations familiales de la CAF sur les mois de février, mars et avril 2021 ;
- justificatifs des pensions alimentaires perçues ;
- justificatif de domicile (**dernière** quittance de loyer pour les locataires, **dernière** facture d'énergie pour les propriétaires) ;
- avis d'imposition année 2020 (sur les revenus 2019) ;
- justificatif du droit de garde du/des enfant(s) pour les personnes séparées ou divorcées ;
- justificatifs de recherche d'emploi attestant des démarches d'insertion professionnelle entreprises **et réparties sur février, mars et avril 2021** : réponses à candidatures, attestation d'inscription en agence d'intérim, RDV avec une association d'aide à la recherche d'emploi et/ou de formation... ;
- relevé d'identité bancaire **original** datant de moins de 3 mois au nom du demandeur.